

# PRÉSENTATION DU **pa** PROJET

Le Conseil fédéral a adopté en 2015 un programme pilote de quatre ans (de 2018 à 2021) visant à améliorer durablement l'intégration, dans la formation et le marché du travail, des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire. Depuis 2020, ce projet a été élargi aux ressortissants d'États membres de l'UE ou de l'AELE et d'États tiers B ou C et depuis 2022, il est également ouvert aux permis S.

Il entend ainsi mieux exploiter le potentiel de ces travailleurs et réduire leur dépendance de l'aide sociale, en collaboration avec les cantons, les organisations du monde du travail et les organismes chargés de la formation professionnelle.

L'accès à une formation duale avec, à la clé, une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC) promet en effet une intégration professionnelle durable.

## Objectifs :

Court terme :	Moyen terme :	Long terme :
▼ acquisition des compétences de base dans un domaine professionnel	▼ AFP ou CFC	▼ intégration professionnelle et autonomie financière

## Les domaines professionnels du PAI sont, entre autres :

- > Alimentation et service
- > Bâtiment et construction
- > Technique
- > Santé et service communautaire
- > Commerce et vente
- > Chimie
- > Agriculture
- > ...

## CONTACT

### > Jonathan Corbillon

Chef de section SCAI, EPASC  
Rue de Grimisuat 8, 1920 Martigny  
027 606 07 03, jonathan.corbillon@edu.vs.ch

### > Marie-Christine Roh

Coordinatrice du SAS, Office de l'asile  
Zone industrielle 4, 1963 Vétroz  
027 606 18 61, marie-christine.roh@admin.vs.ch

### > Salomé Monnier

Coordinatrice PAI, EPASC  
Rue de Grimisuat 8, 1920 Martigny  
027 606 07 03, salomejade.monnier@edu.vs.ch



## PAI PRÉAPPRENTISSAGE D'INTÉGRATION VALAIS

Un projet de la Confédération impliquant le canton, les organisations du monde du travail et les entreprises formatrices.



Service de la formation professionnelle  
Service de l'action sociale  
Service de l'industrie, du commerce et du travail  
Service de la population et des migrations

# ORGANISATION

Les candidats fréquentent l'école professionnelle trois jours par semaine pour y développer les compétences et les connaissances nécessaires à une formation et travaillent en entreprise les deux jours restants :

## Formation en écoles professionnelles

3 jours/semaine

### Culture générale:

- > Langue et communication
- > Mathématiques
- > Informatique
- > Économie et société
- > Sciences et santé

### Connaissances professionnelles:

- > En fonction des professions

## Stage pratique en entreprise

2 jours/semaine ou 5 demi-journées, pour la chimie et la restauration



### > Rôle du Service de la formation professionnelle (SFOP)

Le SFOP, au travers de l'école professionnelle Artisanat et Service Communautaire (EPASC) de Martigny, organise des formations transitoires s'adressant à des jeunes de langue étrangère, hors scolarité obligatoire, par sa section des classes d'accueil et d'intégration (SCAI).

Les différentes écoles professionnelles du canton dispensent les connaissances professionnelles.



### > Rôle du Service de l'action sociale (SAS)


Le Service de l'action sociale, par son Office de l'asile, a pour mission d'assurer l'hébergement, l'assistance, l'accès aux soins ainsi qu'aux mesures d'insertion et d'intégration en faveur des populations migrantes.

Pendant toute la durée du PAI, une personne de contact du SAS est à disposition des entreprises et des participants.

## POUR QUI ?

Ce projet permet à des personnes en droit de travailler d'acquérir les bases scolaires et professionnelles nécessaires pour accéder à un apprentissage de niveau AFP ou CFC.

Ces candidats, en voie d'intégrer une formation professionnelle, correspondent aux critères suivants > > >




ressortissants d'États membres de l'UE ou de l'AELE et d'États tiers B ou C



personnes admises à titre provisoire (permis F)




réfugiés reconnus (permis B)



personnes avec protection provisoire (permis S)



âgés de 15 à 35 ans



niveau de langue A2 à l'oral, A1 à l'écrit

# ENTREPRISES FORMATRICES

Les entreprises intéressées à participer à ce projet et à transmettre leurs compétences à de jeunes migrants peuvent:

- > Offrir des places de stage à raison de 2 jours par semaine, selon la répartition suivante:
  - Bâtiment et construction / Technique  
lundi - mardi
  - Santé et service communautaire / Commerce et vente  
jeudi - vendredi
- > Signer un contrat de préapprentissage d'intégration avec le SFOP, le stagiaire et la coordinatrice du PAI
- > Guider et intégrer les candidats au sein de leur entreprise
- > Prolonger l'accompagnement vers une formation professionnelle initiale



### > Rôle des organisations du monde du travail

Les associations professionnelles et ORTRAs valaisannes soutiennent le projet en facilitant le lien entre le SFOP et le monde du travail en s'engageant à :

- > participer au développement du PAI dans des domaines professionnels spécifiques
- > informer les entreprises associées
- > contribuer à l'atténuation de la pénurie d'apprentis et de main d'œuvre.